



Les frontières de l'UE : effacement ou renforcement ?

L'élargissement de l'UE a transformé les frontières intérieures, fait apparaître de nouvelles frontières, de nouveaux territoires. Et l'Europe est devenue un continent d'immigration. A l'heure de la mondialisation, à quoi servent les frontières ? L'UE peut-elle s'en passer ? Où sont les limites de l'élargissement de l'UE ? Quelle pourrait être la bonne approche d'une politique migratoire européenne ? **Michel Foucher**, professeur à l'Ecole normale supérieure, **Catherine Teule**, vice-présidente de l'AEDH (Association européenne pour la défense des droits de l'homme) et **Catherine Wihtol de Wenden**, directrice de recherche au CNRS, CERI/CNR, ont débattu de ces questions lors du débat organisé le **18 février 2010** par **Shpresa Bushi-Cadot**, responsable de Centre d'information Europe Direct de la Maison de l'Europe de Paris, et animé par **Eric Maurice**, rédacteur en chef de Presseurop.eu.

Selon **Michel Fouchet**, l'Europe n'est pas un « vieux continent » mais le plus neuf en terme de configuration géopolitique. En effet, 72% des 99 frontières politiques terrestres des Etats membres du Conseil de l'Europe (47) datent du XX^{ème} siècle et 27% des 38 000 kilomètres que représentent ces frontières ont été tracés au cours des vingt dernières années. Ces nouvelles frontières participent à la fragmentation de la mosaïque européenne où chaque fois qu'un peuple a une identité singulière, il essaie d'obtenir les attributs de l'Etat par ses pairs. Cette fragmentation est une des caractéristiques de « l'euroanéité ». Freud la résumait comme révélant « *le narcissisme des petits peuples* ».

Au sein de cette mosaïque, les Etats dits nouveaux sont à la recherche de garanties de souveraineté d'où des alliances avec l'OTAN, l'Union Européenne et d'autres entités. Ce processus va de pair avec l'euroanéisation mais la complique. La dynamique européenne permet aux Etats d'intégrer un cadre qui rassure et qui protège.

Deux notions sont essentielles afin d'appréhender les frontières, celle des bornes et celle des limites. Une limite signifie l'existence de l'autre alors qu'une borne la nie, c'est un mur. La frontière est une limite de repères : je passe ailleurs et je ne suis plus chez moi.

Michel Fouchet a insisté sur la diversité de l'espace européen. Il y a ceux qui sont membres de l'UE et ceux qui voudraient l'être mais pour lesquels les négociations d'adhésion n'ont pas encore commencé. C'est par exemple le cas pour la Serbie. Il y a ceux qui évitent le sujet tout en souhaitant entrer dans l'UE. C'est le cas de l'Ukraine. Il y a aussi ceux qui ne font pas partie de l'UE mais participent de manière active comme le Maroc. L'Europe c'est l'interdépendance des uns et des autres !

Complexité

Pour **Catherine Wihtol de Wenden**, la réponse à la question de savoir si l'Europe est actuellement dans une démarche de protection ou d'ouverture de ses frontières est complexe. Et il est important

de souligner que les frontières ne sont pas figées, elles évoluent de manière différente selon les lieux. Elles ont énormément bougé à l'Est de l'Europe lors de la chute du mur de Berlin en 1989. Cependant, l'invasion de migrants annoncée et attendue n'a pas eu lieu. Prévoir les flux de populations reste un exercice difficile.

On assiste à un double phénomène. Le premier est le cloisonnement de l'Union Européenne. Aux frontières extérieures existe une lutte visant à dissuader ceux qui voudraient entrer dans cet espace commun. Les effets de cette dissuasion sont limités : les flux migratoires sont parmi les plus importants au monde dans cette zone. Il n'est pour autant pas question de briser les liens qui unissent les pays frontaliers et l'Union européennes. Les échanges existent et, dans cette optique, la Politique européenne de voisinage a été mise en place.

En souhaitant rendre ses frontières étanches aux migrations, l'Union européenne a créé des antichambres à l'est et au sud. Certains pays sont désormais des lieux d'immigration aux portes de l'Europe, comme par exemple le Maroc. L'Union Européenne est un club : en son sein les frontières s'effacent et ses ressortissants peuvent circuler librement tandis qu'à ses portes d'autres restent bloqués aux frontières et essaient de les franchir.

Il existe actuellement deux mouvements différents concernant les frontières. Le premier est un renforcement de celles-ci accompagné d'un durcissement caractérisé par des complications administratives et une présence accrue de forces policières de contrôle, en particulier côté Méditerranée. Une économie spécifique se développe ainsi dans les zones frontalières.

Par ailleurs, pour les personnes habitant certaines de ces zones, l'approche est différente. Il y a une abstraction de la notion de frontière à l'intérieur de l'UE en raison des migrations. La liberté de circulation au sein de l'UE a permis l'émergence d'un sentiment transnational. Cette abstraction des frontières est accrue par le phénomène global de traversée numérique des frontières. La télévision, Internet, les transferts de fonds effacent les frontières en augmentant l'impression de proximité. On en arrive ainsi, dans certaines zones, à une multiplication des identités aux frontières internes de l'UE. En définitive, la pression est forte pour dissuader les migrations d'origine extracommunautaires tandis que les migrations internes à l'UE n'ont jamais été aussi aisées.

Frilosité

Catherine Teule a insisté sur « *le jeu grave qui se joue aux frontières extérieures de l'Union européenne* », celle-ci ne cessant de renforcer sa protection face aux migrations extérieures. Or, si elle se ferme aux flux migratoires, l'Union n'aura bientôt plus les moyens internes d'assurer son développement économique. Selon la Commission européenne, une quantité importante de travailleurs immigrés sera nécessaire d'ici à 2050. C'est là une situation paradoxale dans une Union qui met en place des politiques différenciant les entrants et conduisant à distinguer l'immigration choisie de l'immigration subie.

Certes, en s'élargissant, l'UE a été contrainte de définir des politiques communes dans ce domaine. Cependant, chaque pays est l'héritier d'histoires différentes qui se traduisent par des politiques migratoires drastiques ou plus ouvertes. Un fossé se creuse entre les réalités migratoires et les pratiques européennes, la plupart des pays de l'UE tendant plutôt à fermer leurs frontières à l'immigration extracommunautaire.

D'une manière générale, on peut regretter une frilosité par rapport à l'esprit qui a présidé à la création de l'Europe communautaire. Les directives sur ces sujets se font toujours sur une base minimale, illustrant un clair manque d'ambition. Sans compter qu'il existe un réel décalage entre les principes affirmés de respect des droits de l'homme et les méthodes employées. Ainsi la volonté de renforcer les contrôles aux frontières extérieures de l'Union conduit celle-ci à intervenir au-delà de son territoire. L'agence européenne Frontex¹ intercepte des migrants dans des zones

¹ L'agence européenne Frontex a été créée en 2004 pour coordonner le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne. L'agence, basée à Varsovie, emploie 220 personnes. Avec un budget annuel de 80 millions d'euros, elle encourage la coopération frontalière, forme les gardes-frontières et centralise les données de surveillance communiquées par les pays membres. Enfin, elle aide les États membres à mener des opérations de retour conjointes.

territoriales qui ne relèvent pas du droit européen. Et l'Union négocie également avec les pays frontaliers des aides économiques en contrepartie d'une bonne gestion de leurs frontières. Or, comme l'a rappelé Catherine Teule, au regard de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, texte dont chacun doit être fier, on ne peut concevoir une obligation de rester dans son pays. Les migrations ne doivent pas devenir illégales.

Lors du débat, la question de l'élargissement de L'Europe et de l'adhésion de la Turquie a été posée. Michel Foucher a souligné que celle relève de choix et de priorités politiques et rappelé que la décision de permettre à la Turquie de déposer sa candidature a été prise par les Européens qui l'ont jugée recevable². La Turquie est en effet une puissance que l'Union ne peut négliger. Elle possède la deuxième armée de l'OTAN et elle est aujourd'hui la dixième économie mondiale.

En fait, ce sujet oppose les héritiers de deux « écoles » en Europe. L'école Schuman est porteuse d'une vision démocrate-chrétienne selon laquelle l'Union Européenne doit se construire entre individus semblables, héritiers d'une culture commune liée à l'espace carolingien. L'école Monet privilégie une vision plus économique cherchant à faire travailler ensemble des gens différents.

Aujourd'hui, il est important de savoir si on accepte la Turquie telle qu'elle est à présent ou bien si on la place en attente afin de la modeler aux exigences, notamment démocratiques, de l'Union Européenne. Dans cette perspective, le Conseil de l'Europe, qui compte la Turquie parmi ses membres, a un rôle à jouer. Et l'Otan, au titre de cadre d'émancipation permettant à ce pays d'avancer.

(Synthèse réalisée avec le concours de Martin Favreau, master Construction européenne, stagiaire au Centre d'Information Europe Direct de la Maison de l'Europe de Paris et de Julien Coué, stagiaire à la Maison de l'Europe de Paris, mars 2010).

² Les 25 Etats membres de l'UE en 2005 ont signé unanimement cette année là le Traité d'adhésion avec la Turquie. Lire à ce sujet la synthèse de la conférence « Regards croisés sur la Turquie » organisée à la MEP à l'occasion de la Saison de la Turquie en France : <http://www.paris-europe.eu/IMG/pdf/SyntheseTurquie220909.pdf>